REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTLAUR

Nombre de membres
- *afférents au conseil municipal : **15***
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 13*

Séance du 02 juin 2015
L'an deux mille quinze
Et le deux juin à 21 heures

Date de la convocation : 26/05/2015
Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Elodie, BERNAT Laurent, BOUDOU-THERON Adeline, CADENET Patrick, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DOMENGE Philippe, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, ROUX Naudy
Absent(s)(es) excusé(s)(es) : FAVRE Sandrine et ROUSSET Jean-François
Secrétaire de séance : ALINAT Elodie

Objet de la délibération n° 27-2015
Projet de déclassement du domaine public d'une voie communale en vue de son aliénation- Lancement d'une procédure d'enquête publique

Monsieur le Maire rapporte :
- les échanges avec les Cts Lasserre lotisseur privé à la Croux concernant le prolongement de la voie d'accès et de desserte existante du lotissement et du quartier
- un projet d'acquisitions foncières entre les parties est proposé comme suit :
  - la commune cède aux Cts Lasserre une emprise de 563 m2 située à La Croux. En contrepartie, les Cts Lasserre cèdent à la commune une emprise de 262 m2, partie de la parcelle ZC 152. Cette bande de terrain de 262 m2 permettra de prolonger la voie d'accès existante pour desservir le quartier situé à La Croux et le lotissement privé.

Vu que la voie concernée par cette cession est classée dans le domaine public communal ;
Considérant que le projet d'aliénation de l'emprise d'une superficie de 563 m2 issue de cette voie doit être précédé d'une décision de déclassement du domaine public communal ;
Considérant la nécessité de procéder à une enquête publique ;
Vu le plan qui présente le projet ;
Considérant que le document d'arpentage sera confié à la SCP Roques ;

Il est proposé au conseil municipal :
- **de donner** un accord de principe portant sur le déclassement du domaine public de la voie située entre les parcelles ZC 67, 61, 152 et 65 à La Croux d'une superficie totale de 1020 m2
- **de lancer** la procédure d'enquête publique en vue des cessions ci-dessus décrites avec l'Indivision Lasserre
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le document d'arpentage à venir
- **de dire** que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 07-2015 du conseil municipal en date du 27 février 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
- **adopte** les propositions décrites ci-dessus selon les conditions précitées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire
Patrick RIVEMALE